



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 MARS 2026

Délibération N° DEL14/2026

**Budget Supplémentaire 2026
Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale
Section d'investissement et section de fonctionnement**

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	5

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 17h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 2 mars 2026, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER-DAUTREME, Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 2 mars 2026, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 20 février 2026, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 2 mars 2026.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Je vous propose d'adopter le Budget Supplémentaire 2026 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
RECETTES		
001	31 196.20 €	Reprise du résultat de clôture d'investissement 2025
10	2 179.40 €	Reprise partielle du résultat de fonctionnement 2025 pour financer le reste à réaliser (1 348.14 € pc portable + 831.26 € mobilier de bureau)
040	5 212.10 €	Ajustement des écritures d'ordre
TOTAL	38 587.70 €	

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
DEPENSES		
21	36 408.30 €	Equilibre de la section d'investissement
	1 348.14 €	Reste à réaliser PC portable
	831.26 €	Reste à réaliser mobilier de bureau
TOTAL	38 587.70€	

SECTION FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
RECETTES		
002	53 018.12 €	Reprise partielle du résultat de fonctionnement 2025 à hauteur de 53 018.12 € (pour mémoire le résultat de clôture est de 55 197.52 €). Ainsi 2 179.40 € sont transférés à la section d'investissement pour financer le reste à réaliser
74	1 000.00 €	Intégration de la subvention « précarité menstruelle » versée par l'Etat fin 2025 pour financer les actions menées par la Maison des Femmes sur la période du 1 ^{er} décembre 2025 au 30 juin 2026
TOTAL	54 018.12 €	

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
DÉPENSES		
011	1 000.00 €	<u>Pôle Action sociale</u> Intégration en dépenses de la subvention pour financer les actions sur la précarité menstruelle par la Maison des Femmes.
	2 334.00 €	Ajout de crédits pour financer le renouvellement du revêtement de sol à l'Épicerie Sociale.
	1 411.48 €	<u>Direction finances</u> Régularisation assurance responsabilité civile 2022+2024
	580.00 €	Financement de la formation « budget vert »
	1 200.00 €	Prestation cabinet Citexia pour fixer les règles d'attribution aides sociales et aides facultatives.
	1 300.00 €	Crédits pour travaux au 22 rue des Gaults
	25 000.00 €	<u>Maison de santé des Bâtes</u> Crédits pour financer les travaux de peinture à la maison médicale.
	300.00 €	Crédits pour la maintenance suite à l'acquisition d'un défibrillateur.
	600.00 €	Crédits pour financer la formation suite à l'acquisition du défibrillateur.
	400.00 €	Crédits pour acquisition spots extérieurs solaires devanture maison médicale
012	12 430.54 €	<u>Maison de santé des Bâtes</u> Remplacement d'un contrat à durée déterminée.

CHAPITRE	MONTANT	COMMENTAIRES
DÉPENSES		
042	5 212.10 €	Ajustement des opérations d'ordre.
65	2 000.00 €	<u>Pôle Action sociale</u> Participation à verser à l'association « Grâce aux jardins » pour l'achat de fruits et légumes par l'Epicerie Sociale.
67	250.00 €	<u>Service aux personnes âgées</u> Crédits pour annuler des titres émis sur exercices antérieurs.
TOTAL	54 018.12€	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Adopte le budget supplémentaire 2026 du Budget Principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale




Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 27/03/2026

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20260312-DEL14-2026-DE
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026

